



Devenir propriétaire à 2 d'un terrain déjà acheté par l'un

Par **brie**, le **04/11/2009** à **09:51**

Bonjour,

Mon ami possède un terrain constructible depuis 8 ans. Nous envisageons d'y construire deux petites maisons individuelles. Une vente par partie cadastrale est impossible car il est tout en longueur et, de plus, nous aurions des impératifs d'implantation impossibles à réaliser. Sachant que nous ne sommes pas pacsés, quelle autre solution avons-nous pour que nous devenions propriétaires tous deux de la totalité de ce terrain ?

Par **suyenbop**, le **07/11/2009** à **18:47**

solution idéale pour vous : créer 1 indivision sur le terrain, entre vous et votre ami.

mais votre ami ne peut y trouver que des inconvénients.

voir aussi notre blog

<http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>

Par **brie**, le **08/11/2009** à **10:12**

oui, mais comment ce terrain qui n'appartient qu'à une personne peut devenir en indivision avec une autre personne, si cette dernière ne fait pas d'achat ?

Par **suyenbop**, le **08/11/2009** à **10:25**

comme expliqué , créer 1 indivision.

Création d'1 bien indivis, vous achetez des parts du bien indivis créé.

Passage devant le Notaire pour tout cela.